

Renvoi au comité de salut public de l'adresse des habitants de la commune de Rivières (Gard) qui protestent de leur entier dévouement à la patrie, lors de la séance du 4 thermidor an II (22 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité de salut public de l'adresse des habitants de la commune de Rivières (Gard) qui protestent de leur entier dévouement à la patrie, lors de la séance du 4 thermidor an II (22 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 420;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24189_t1_0420_0000_1

Fichier pdf généré le 21/07/2021

24

Les habitants de la commune de Rivières, département du Gard, protestent de leur entier dévouement à la patrie.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

[Les habitants de la Comm. de Rivière à la Conv.: Rivière, 16 prair. II] (2).

Représentans du peuple,

Les habitants de la Commune de Rivière, district d'uzès, département du Gard, malheureusement frontière de cet infâme Jalès, entourés de prêtres ypocrites et pervers, auxquels ils avoient une confiance aveugle pour la religion de leurs pères. Viennent aujourd'hui, non pas pour s'excuser, mais pour s'avouer coupables. ils reconnoissent, par leur conduite passée, qu'ils sont indignes d'habiter la terre libre ! à moins que votre bonté paternelle ne les laissent sur le sol qui les a vu naître que pour expier leurs crimes, en donnant à la patrie, s'il le faut, leurs biens et leur vie.

Lé cœur navré de douleur, ces mêmes habitants ne craignent pas de vous dire que ce n'est pas sans douleurs qu'ils ont vu démolir leurs autels, enlever tout ce qui faisoit l'ornement de leurs églises. Mais depuis qu'une Commission composée de 10 membres, est venue leur faire entendre le langage des vrais Montagnards, des bons patriotes sansculote et qu'ils ont entendu la lecture du Rapport fait par Robespierre, au nom du Comité de Salut public contenant les principes que vous avez consacrés sur l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'Ame, ainsi que la Justice et l'équité mise au grand ordre du jour, leurs cœurs ont été émus, et cette déclaration, si digne du sénat français, a anéanti en eux toutes les suppers]titions du fanatisme, a ramené toutes les ames foibles de cette commune, égarées par une trop grande confiance qu'un deffaut de lumière et une longue habitude avoit si fortement attachés à des êtres qui n'étoient que le[s] suppots et les instrumens de l'erreur et du mensonge.

Convaincu de toutes ces vérités, ils ont demandé, par une adresse au Représentant du peuple Borie, votre collègue, l'innoguration de la ci-devant Eglise en Temple de la Raison, ce qui leur a été accordé. Aussitôt les trois couleurs nationales en ont fait la décoration, avec la belle et sublime inscription que vous venez de décréter.

il leur restoit encore des livres propres a faire renaître ou entretenir le fanatisme; ils se sont empressé de les déposer à la Maison Commune :

Représentans, pour comble de bonheur, souffrez que ces mêmes habitants mêlent leurs expressions avec ces braves Républicains qui vous invitent à rester à votre poste. ils vous dirons du plus profond de leurs cœurs

Législateurs, poursuivez votre pénible mais glorieuse carrière. fondez la durée et le bonheur de la République universelle sur la morale, la probité et

sur toutes les Vertus. Nous reconnoissons les malheurs qu'entraînent la diversité des oppignons religieuses ! pouissent vos Décrets, dictés par la sagesse et l'équité, pesés dans la balance de la Justice, devenir l'Evangile de l'univers entier. afin que le vrai Républicain pousse dire avec enthousiasme : c'est l'expression de mon vœu que nos législateurs ont rendu. C'est L'époque et l'assurance de notre bonheur. Gloire en soit rendue à l'Etre Suprême, à la Montagne et aux Commités sauveurs de la patrie.

BOUCHET, JULLIEN, BONNAURE, GALTIER, RIEU, LUNEL, PASSE, BAQUIER, ROUX, SION, ROUVIER, autre GALTIER, BAYLE, BRAHIÉ, BOYER fils, VINCENT, autre PASSE, autre BRAHIÉ, autre BOUCHET, PETOT, DUMAS, PELLET, BLANC (*secrét. de la Sté popul.*), DUPORT, GINHOURS, ASSAD, CHAMPETIER, BOYER, autre ROUX, GINOUS, JULLIAN, autre VINCENT, TALON, DUMAYENT, PIOLLAS, BOISSIN, PAGES, autre DUMAS, PELLET, autre PASSE, GRIOLLET, BLANC, autre PELLET, M.V. GRIOLLET, VINCENT (*off. mun.*), SION (*off. mun.*), PHELINE (*off. mun.*), LA CROIX (*off. mun.*), autre VINCENT, JOUVENEL (*agent nat.*) [et 3 signatures illisibles]

[L'agent nat. de Rivière au Présid. de la Conv.: Rivière, 22 prair. II]

Citoyen Président, les habitants de Rivière, chef-lieu du Canton, district d'uzès, département du Gard, te font passer une adresse faite à la Convention, par laquelle ils témoignent le regret qu'ils ont de n'avoir pas été dévoué pour le bien public depuis le moment de la Révolution. daigne en faire part à tes collègues

S. et f.

JOUVENEL (*agent nat.*)

25

Le conseil général de la commune de Charolles (1) félicite la Convention sur l'impulsion énergique qu'elle a su imprimer au peuple français, et l'invite à continuer ses glorieux travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

26

La société populaire de Castelmoron, district de la Réole, département de la Gironde, annonce qu'elle a monté et équipé un cavalier qu'elle envoie à la défense de la patrie, qu'elle a fait passer à l'administration du district 4 marcs 3 onces 1/2 d'argenterie, dont le citoyen Bignon, un de ses membres, a fait don, et félicite la Convention sur ses travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XLII, 114.

(2) C 314, pl. 1254, p. 12 et 13.

(1) Saône-et-Loire.

(2) P.V., XLII, 114.

(3) P.V., XLII, 114.